

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie.

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno  
Mme DUPONT Valérie à Mme ZWERTVAEGHER COUTTET Florence  
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme BARBE Marie-Laurence  
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale  
M. MORTELECQUE Denis à Mme MOUILLE Sophie

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

**FINANCES**

Contraction d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 3 000 000 € - Complément d'information

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date de réception en préfecture : 21 décembre 2022

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**


---

**FINANCES**

Contraction d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 3 000 000 € - Complément d'information

Préambule

Suite à la demande de la Banque Postale, M. POULLIER Bernard, Adjoint aux finances, apporte les précisions suivantes concernant l'emprunt auprès de la Banque Postale :

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 3 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 31 ans

Objet du contrat de prêt : financer la construction d'une école

Phase de mobilisation revolving

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 11 mois, soit du 28/10/222 au 27/10/2023

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.

*Montant minimum de versement* : 150 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0,98 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé

*Revolving* : Oui

*Montant minimum du remboursement* : 150 000,00 EUR

Tranche obligatoire à taux fixe du 26/10/2023 au 01/11/2053

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 27/10/2023 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 3 000 000,00 EUR

Durée de l'amortissement : 30 ans et 1 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,99 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

### Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Commission de non-utilisation  
Pourcentage : 0,10 %

Le Quorum constaté,

Le conseil municipal de Sainghin en Weppes,

**Vu**, l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 8 décembre 2022,

**Vu** l'offre de prêt émise par la Banque Postale à l'attention de la ville de Sainghin-en-Weppes pour un montant de 3 000 000 €,

### **CONSIDERANT**

- La nécessité de souscrire un emprunt d'un montant de 3 000 000 € afin de financer les travaux de construction de l'école maternelle de la ville de Sainghin-en-Weppes,

- L'offre de prêt émise par la Banque Postale à l'attention de la ville de Sainghin-en-Weppes pour un montant de 3 000 000 €,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POUILLIER Bernard, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (21 voix pour, 6 absentions),**

- **DE SOUSCRIRE** un emprunt auprès de la Banque Postale, d'un montant de 3 000 000 €, sur une durée de 31 ans.

- **DE PRENDRE ACTE** des conditions de l'emprunt susmentionnées.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

